



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 18 octobre 2018*

N°2018/10/058 : AVENANT A LA CONVENTION CADRE RELATIVE AU PROJET REGIONAL « 100 QUARTIERS »

L'an deux mille dix-huit le jeudi 18 octobre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 octobre 2018.

Etaient présents : 21

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS (arrivée à 22h00), Emmanuel FONKING (arrivé à 20h15), Denise GONON, Azdine RAMDAN, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Ange AMBROSIO, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ (arrivé à 20h15), Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Isabelle GUILA-CORNIL, Serge MAGLIOZZI.

Pouvoirs : 2

Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Madame Geneviève LEGUAY à Madame Annick PANE.

Absents excusés : 4

Mesdames Elise BEAUFORT-LAMBERT, Fathia BEN MABROUK, Clémence LAUMONIER, Monsieur Patrick AUGÉY.

Mme Annick PANE a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CR 43-16 du Conseil régional du 17 mars 2016 relative à la création d'une aide régionale pour l'aménagement de 100 quartiers innovants et écologiques,

VU la délibération n° CP 2018-093 de la Commission permanente du Conseil Régional du 16 mars 2018 adoptant l'avenant n°1 à la convention-cadre relative au quartier innovant et écologique de « L'ancre de lune »,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20181023-2018-058DEL-DE
Date de télétransmission : 23/10/2018
Date de réception préfecture : 23/10/2018

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avenant à la convention cadre relative au quartier innovant et écologique de « L'ancre de lune »,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous documents relatifs à cette convention et avenant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

